



Plateforme Africaine d'Observation Indépendante

La Plateforme africaine des Organisations de la société civile mettant en oeuvre l'Observation indépendante des ressources naturelles et de l'environnement (PA-OI) a vu le jour après le paraphe par une dizaine d'organisation de la Charte y relative. Elle se veut le cadre pour promouvoir une Observation Indépendante plus professionnelle, crédible et efficace, en harmonisant les méthodologies et stratégies d'Observation Indépendante en Afrique.

Field Legality Advisory Group (FLAG) assure le secrétariat jusqu'en juin 2020.

Définition consensuelle de l'Observation Indépendante

L'Observation Indépendante est définie comme un ensemble d'activités de surveillance de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement conduit par des tiers.

L'Observation Indépendante a pour objectif une meilleure application des normes afin de contribuer à :

- l'amélioration de la gouvernance
- la préservation des ressources naturelles et de l'environnement
- la protection des droits sociaux
- l'augmentation et la meilleure répartition des revenus

Objectifs

- ▶ Suivre l'évolution des activités d'Observation Indépendante au niveau national
- ▶ Harmoniser les méthodologies et stratégies de l'Observation Indépendante en Afrique
- ▶ Renforcer les capacités organisationnelles, techniques et opérationnelles des organisations membres
- ▶ Mener des actions de plaidoyer et de lobbying au niveau régional en s'appuyant sur les questions soulevées au niveau national

Vision

D'ici à 2028, l'Observation Indépendante joue un rôle incontournable dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement en Afrique

Mission

Assurer le développement d'une Observation Indépendante professionnelle et crédible en Afrique

Valeurs

- ▶ Solidarité
- ▶ Engagement
- ▶ Professionnalisme
- ▶ Transparence
- ▶ Respect mutuel
- ▶ Intégrité
- ▶ Reddition des comptes

Principes Directeurs de l'Observation Indépendante

Adoptés par les membres de la PA-OI de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement :

Crédibilité de l'OI

L'organisme décrit avec précision les faits observés et les traites avec rigueur et objectivité

Légalité et légitimité

L'organisme qui mène les activités d'OI est une entité légalement reconnue et agit dans le respect du cadre juridique en vigueur.

Indépendance et Impartialité

L'organisme veille à son indépendance et assure son impartialité.

Existence des ressources appropriées et durable pour la conduite de l'OI

L'organisme dispose d'une équipe multidisciplinaire et compétente.

Qualité de l'information et procédure de publication de produits de l'OI

L'organisme dispose d'un canevas de rédaction d'un rapport d'OI, d'un système de protection des données et d'un protocole de mise à disposition publique de l'information.

Le référentiel dans lequel est développé chacun des 5 principes, 15 critères, 34 indicateurs, est disponible auprès du secrétariat de la plateforme.

Contacts Utiles

+237 222 210 036
243 001 567

Secretariat.paoi18@gmail.com

@Plateforme Africaine d'observation Indépendante

Plateforme Africaine d'observation Indépendante

Ce document a été produit avec l'appui financier du projet :

Voix des Citoyens pour le Changement
Observation Forestière dans le Bassin du Congo

